



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1661
MODIFIANT LE PLAN D'UBANISME

1. Le 27 novembre 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 1661

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme n° 0650, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir l'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel », à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive ». Cette aire d'affectation est localisée aux abords de l'autoroute 35, à l'extrémité nord du territoire;
- Retirer l'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel », situé dans le prolongement du parc industriel du secteur Iberville, et la remplacer par l'aire d'affectation du sol « A1-Agriculture intensive »;
- Modifier certains usages dominants et additionnels des tableaux de l'affectation « Industriel (I1) » et « Industriel (I3) » »

2. Résumé du projet de règlement :

Ce projet de règlement fait suite à la modification apportée au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu en vertu de son règlement n° 540.

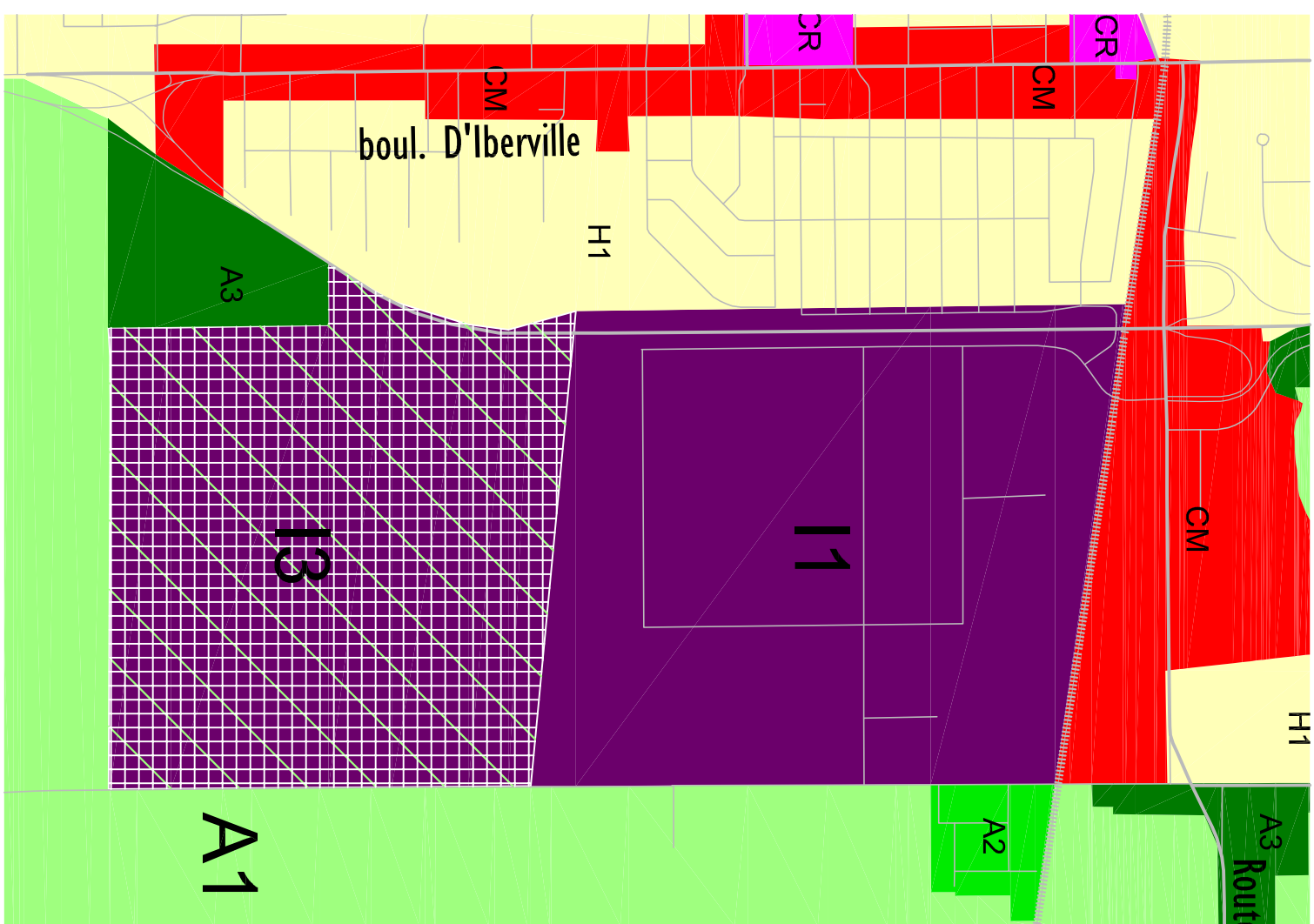
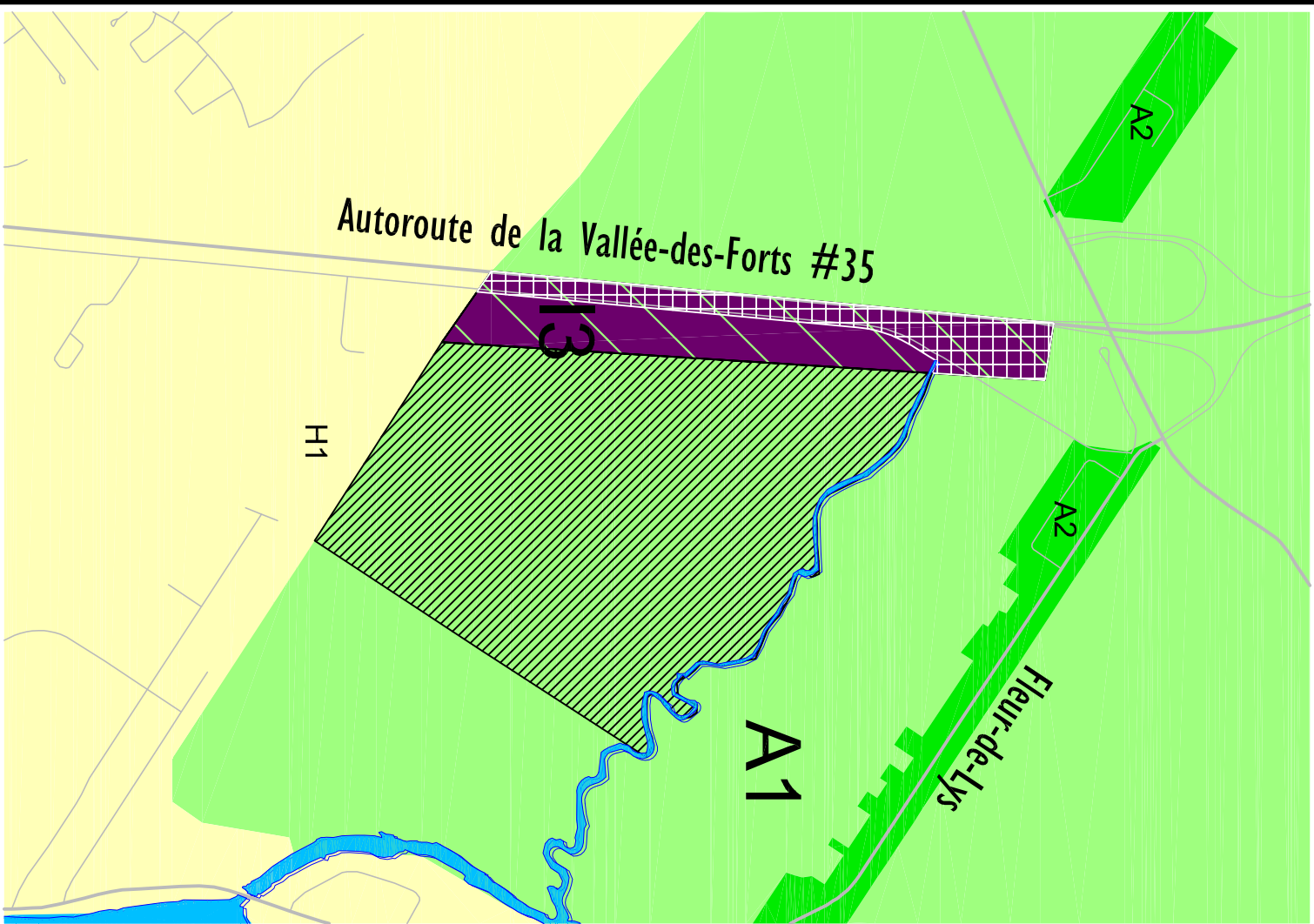
Il s'agit donc d'un règlement de concordance à ce schéma.

Par ce projet de règlement, le plan d'urbanisme est modifié comme suit :

- 1° L'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel » située le long de l'autoroute 35, dans le secteur Saint-Luc, est agrandie à même une partie de l'aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive »
- 2° L'aire d'affectation du sol « I3- Secteur potentiel de développement industriel » située dans le prolongement sud du parc industriel du secteur Iberville est retirée et remplacée par une aire d'affectation du sol « A1- Agriculture intensive ».

Un plan montrant ces modifications est joint au présent avis.

3. Une consultation publique portant sur ce projet de règlement se tiendra le 15 janvier 2019, à 19 h, à l'hôtel de ville (salle du conseil municipal) situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord, à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec). Ce projet de règlement sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée et toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville (Service du greffe) durant les heures d'ouverture du bureau.



Agrandir une aire d'affectation du sol "I3 Secteur potentiel de développement industriel", à même une aire d'affectation du sol "A1 Agriculture Intensive"



Agrandir une aire d'affectation du sol "A1 Agriculture Intensive", à même une aire d'affectation du sol "I3 Secteur potentiel de développement industriel"

NO.	PAR.	DATE

315, rue MacDonald, bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3S 8J3



VILLE DE
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Service de l'urbanisme

TITRE
ANNEXE B

RÈGLEMENT 1661

DESSINE G. Dérache	DATE 5 mars 2018
PREPARE J. Maille-Côté	ECHELLE 1 : 15 000
APPROUVE J. Maille-Côté	PLAN NO. MPU-18-4188-02